

L'enseignement à Genève

REPÈRES ET INDICATEURS STATISTIQUES

A3. Flux d'élèves dans le territoire franco-valdo-genevois

Le territoire franco-valdo-genevois, composé de quatre territoires (le canton de Genève, le canton de Vaud et les deux départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie, communément appelés « France voisine » ci-après), est un espace de vie et de travail dont la forme récente d'existence institutionnelle remonte à plus de 40 ans (voir [Pour comprendre ces résultats](#)). L'entrée en vigueur des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne, le 1^{er} juin 2002, a modifié progressivement la mobilité résidentielle et professionnelle au sein de cet espace transfrontalier avec notamment la possibilité légale pour les Suisses de s'installer en France voisine.

En ce qui concerne l'accès aux écoles, les accords bilatéraux n'ont pas modifié les pratiques d'admission qui existaient préalablement. À la rentrée 2017, les élèves frontaliers dont au moins l'un des répondants est assujéti à l'impôt sur le revenu à Genève sont accueillis « dans la limite des places disponibles, et pour autant qu'ils aient déposé leur demande d'admission dans le délai fixé par le département » (selon l'art. 23A al. 1 C 1 10.21, en ce qui concerne le primaire ; voir [Pour comprendre ces résultats](#)). Il en va de même lorsque l'étudiant jouit du statut de frontalier et est ressortissant de l'UE/AELE. Ces élèves et étudiants bénéficient de la gratuité des études. Le cas de l'apprentissage dual est un peu différent puisque le contrat d'apprentissage est similaire à un contrat de travail : depuis le 1^{er} juin 2004, les ressortissants de l'UE/AELE à la recherche d'une place d'apprentissage sont sur un pied d'égalité avec les Suisses.

Les élèves domiciliés dans le canton de Vaud doivent, quant à eux, fréquenter en principe une école de leur canton pendant la scolarité obligatoire et le secondaire II. La convention intercantonale réglant la fréquentation d'une école située dans un autre canton prévoit toutefois des exceptions pour des situations très spécifiques telles qu'un déménagement en cours de scolarité, les sportifs et artistes d'élite ou encore pour suivre une filière que le canton de domicile ne proposerait pas.

5'400 élèves de l'enseignement public genevois sont domiciliés hors du canton

En 2017, on compte au total 5'400 élèves scolarisés à Genève dans l'enseignement public, du niveau primaire aux hautes écoles spécialisées (HES), qui sont domiciliés hors du canton : 4'100 en France voisine (soit 76% des élèves non-résidents) et près de 1'300 dans le canton de Vaud (24%).

Les effectifs d'élèves résidant en France voisine avaient quasi doublé entre 2000 et 2010, passant de 1'600 élèves environ à plus de 3'100 (soit une augmentation moyenne de +7% par an) (voir **A3.a**). Sur la même période, les écoles publiques genevoises avaient accueilli 500 élèves supplémentaires résidant dans le canton de Vaud (+4% par an en moyenne). Entre 2010 et 2017, la situation s'est un peu modifiée. L'augmentation du nombre d'élèves résidant en France voisine s'est ralentie : 1'000 élèves supplémentaires (+31%, soit un rythme annuel moyen de +4%) ; le nombre d'élèves résidant dans le canton de Vaud et scolarisés à Genève a, quant à lui, diminué (-160 élèves, soit une baisse de 11%).

A3.a Élèves scolarisés dans l'enseignement public genevois et résidant en France voisine ou dans le canton de Vaud, selon le niveau d'enseignement, 2000 à 2017

	France voisine										Canton de Vaud							
	2000	2005	2010	2015	2017	Variation 2010-2017		Variation 2015-2017		2000	2005	2010	2015	2017	Variation 2010-2017		Variation 2015-2017	
						effectifs	en %	effectifs	en %						effectifs	en %	effectifs	en %
Enseignement primaire ⁽¹⁾	322	451	649	923	1'071	+422	+65%	+148	+16%	83	72	52	42	20	-32	-62%	-22	-52%
Enseignement secondaire I	180	327	358	470	554	+196	+55%	+84	+18%	42	39	31	27	20	-11	-35%	-7	-26%
Enseignement secondaire II	686	1'048	1'301	1'545	1'677	+376	+29%	+132	+9%	459	497	680	542	469	-211	-31%	-73	-13%
Accueil et insertion ⁽²⁾	7	18	24	46	36	+12	+50%	-10	-22%	1	3	2	2	0	-2	n.c.	-2	n.c.
Ens. secondaire II général ⁽³⁾	200	266	442	546	611	+169	+38%	+65	+12%	72	43	77	48	43	-34	-44%	-5	-10%
Ens. sec. II professionnel ⁽⁴⁾	479	764	835	953	1'030	+195	+23%	+77	+8%	386	451	601	492	426	-175	-29%	-66	-13%
Enseignement spécialisé ⁽⁵⁾	60	51	23	4	0	-23	n.c.	-4	n.c.	54 ⁽⁷⁾	54 ⁽⁷⁾	18	10	5	-13	-72%	-5	-50%
Ens. professionnel supérieur ⁽⁶⁾	179	164	77	62	63	-14	-18%	1	+2%	163	121	62	64	51	-11	-18%	-13	-20%
Hautes écoles spécialisées ⁽⁶⁾	200	423	734	758	745	+11	+1%	-13	-2%	156	458	609	755	727	+118	+19%	-28	-4%
Total	1'627	2'464	3'142	3'762	4'110	+968	+31%	+348	+9%	957	1'241	1'452	1'440	1'292	-160	-11%	-148	-10%

n.c. : non calculé.

⁽¹⁾ Classes de 1P à 8P HarmoS, y compris les élèves des classes d'accueil et ceux de l'école climatique (Corbeyrier - VD), rattachée au canton de Genève. ⁽²⁾ Service de l'accueil pour non-francophones (ACCES II), classes de transition préparatoire à l'École de culture générale ou au Centre de formation professionnelle (CFP) de commerce, Centre de la transition professionnelle (CTP), classes préparatoires professionnelles dans les CFP. ⁽³⁾ Y compris les formations générales pour adultes. ⁽⁴⁾ Y compris les formations professionnelles pour adultes et les passerelles vers le niveau tertiaire. Y compris les élèves inscrits dans une classe intercantonale située hors de Genève. ⁽⁵⁾ Regroupements spécialisés de l'enseignement primaire public, formations préprofessionnelles de l'enseignement secondaire I public (EFP), institutions publiques et subventionnées (primaire et secondaire I), formation préprofessionnelle subventionnée (secondaire II). À partir de 2009, les élèves domiciliés hors canton ne sont qu'exceptionnellement acceptés dans l'enseignement spécialisé. ⁽⁶⁾ La baisse des effectifs de l'enseignement professionnel supérieur est due au fait qu'au fil des années, des écoles proposant des formations professionnelles supérieures ont intégré le réseau des HES. ⁽⁷⁾ La baisse apparente des effectifs du spécialisé pour les résidents du canton de Vaud entre 2005 et 2010 est due au fait que jusqu'en 2009, un certain nombre d'élèves du spécialisé relevant en réalité du canton de Vaud étaient à tort enregistrés dans la nBDS. Il s'agit d'élèves de l'École protestante d'altitude, située dans le canton de Vaud et accueillant des élèves de Vaud et de Genève qu'il n'est pas possible de différencier avant 2010.

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

Dans l'enseignement public, augmentation des élèves domiciliés en France voisine dans tous les degrés mais surtout au primaire

Depuis 2010, les effectifs d'élèves résidant en France voisine augmentent dans quasi tous les degrés de l'enseignement public, mais c'est dans le primaire que cette hausse s'observe le plus (+420 élèves supplémentaires environ, soit +65%) (voir **A3.a**), notamment dans les écoles de communes frontalières (Troinex, Anières, Collex-Bossy, Dardagny, Thônex, Veyrier, Avusy). Le secondaire I a lui aussi connu une forte progression des effectifs d'élèves domiciliés en France voisine avec près de 200 élèves supplémentaires (+55%).

S'agissant des élèves habitant le canton de Vaud, compte tenu de la convention intercantonale favorisant la scolarité dans le canton du domicile jusqu'à la fin du secondaire II, c'est sans surprise que l'on observe qu'en 2017, près de 90% de ceux qui fréquentent l'enseignement public genevois sont scolarisés dans une HES ou dans le secondaire II professionnel (notamment les formations professionnelles duales). En dehors de ces formations, les élèves vaudois sont très peu nombreux dans les écoles publiques genevoises dont ils représentent moins de 0,5% des effectifs totaux de la scolarité obligatoire ou des formations secondaire II de type général.

En ce qui concerne l'enseignement spécialisé, les effectifs d'élèves non-résidents diminuent de manière marquée depuis 2005. C'est en réalité en 2008 que ce phénomène a débuté, avec l'adoption de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. L'enseignement spécialisé est alors devenu une compétence cantonale et son accès a été réservé aux élèves domiciliés sur le territoire du canton (voir aussi **B3. Éléves de l'enseignement spécialisé public et subventionné**). Une exception a toutefois été faite pour les élèves domiciliés hors du canton qui étaient déjà scolarisés dans le spécialisé et qui ont pu y rester jusqu'à la fin de leur scolarité. En 2017, il ne reste que cinq élèves domiciliés dans le canton de Vaud, et il n'y en a plus aucun qui soit domicilié en France voisine.

Net ralentissement du nombre de non-résidents dans l'enseignement privé

En 2017, on compte un peu moins de 2'400 élèves non-résidents scolarisés dans une école privée genevoise, du niveau primaire au secondaire II général : environ 1'400 sont domiciliés en France voisine et 920 dans le canton de Vaud (voir **A3.b**).

Les effectifs d'élèves résidant en France voisine et scolarisés dans une école privée à Genève avaient plus que doublé entre 2000 et 2010, passant de 650 élèves environ à plus de 1'300 (soit une augmentation moyenne de +7% par an). Sur la même période, les écoles privées genevoises avaient accueilli près de 600 élèves supplémentaires résidant dans le canton de Vaud (+6% par an en moyenne). Depuis 2010, la croissance des effectifs d'élèves domiciliés en France voisine s'est nettement ralentie (+130 élèves, soit une croissance annuelle moyenne à peine supérieure à 1%) et le nombre d'élèves vaudois a, lui, diminué (-360 élèves, soit une baisse de 28%), tout particulièrement dans le primaire (-270 élèves, soit une baisse de 37%).

Cette évolution est bien sûr à rapprocher du net ralentissement des effectifs des écoles privées genevoises, observé de façon générale depuis 2010 (voir fiche **A1. Effectifs scolarisés dans l'enseignement public et privé**), et est probablement liée aux incertitudes concernant les milieux économiques et notamment les multinationales en Suisse romande (mise en œuvre de l'initiative du 9 février 2014 « Contre l'immigration de masse », projets de réforme fiscale RIE III puis PF 17) et à la réduction des montants accordés par les multinationales pour la scolarisation des enfants d'expatriés.

Les élèves vaudois qui fréquentent en 2017 une école privée sont au Collège du Léman (situé à Versoix) dans plus de la moitié des cas ; 12% sont scolarisés à la *Geneva English School* (située à Genthod), 8% à l'École internationale de Genève (dont l'un des campus est situé dans le quartier des Nations) et enfin 8% à l'Institut Florimont (situé à Lancy).

A3.b Éléves scolarisés dans l'enseignement privé genevois et résidant en France voisine ou dans le canton de Vaud, selon le niveau d'enseignement, 2000 à 2017

	France voisine								Canton de Vaud									
	2000	2005	2010	2015	2017	Variation 2010-2017		Variation 2015-2017		2000	2005	2010	2015	2017	Variation 2010-2017		Variation 2015-2017	
						effectifs	en %	effectifs	en %						effectifs	en %	effectifs	en %
Enseignement primaire	399	536	753	810	773	+20	+3%	-37	-5%	408	568	732	494	459	-273	-37%	-35	-7%
Enseignement secondaire I	125	195	289	298	315	+26	+9%	+17	+6%	117	181	288	199	197	-91	-32%	-2	-1%
Enseignement sec. II général	132	172	268	315	353	+85	+32%	+38	+12%	185	253	262	305	264	+2	+1%	-41	-13%
Total enseignement privé	656	903	1'310	1'423	1'441	+131	+10%	+18	+1%	710	1'002	1'282	998	920	-362	-28%	-78	-8%

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

7% des élèves du public sont des non-résidents

Dans l'enseignement public, l'augmentation des effectifs d'élèves provenant de France voisine ou du canton de Vaud est liée à celle de la population scolaire d'une manière générale (voir fiche **A1. Effectifs scolarisés dans l'enseignement public et privé**), mais pas uniquement. Le nombre d'élèves non-résidents a eu une croissance plus forte et, entre 2000 et 2017, leur proportion parmi l'ensemble des élèves est passée de 4% à près de 7% (tous degrés d'enseignement de l'enseignement public confondus) (voir **A3.c**).

Cette évolution est principalement due aux élèves venant de France voisine. Par rapport aux effectifs totaux scolarisés dans l'enseignement public à Genève, la proportion des élèves domiciliés en France voisine a plus que doublé, passant de 2,4% en 2000 à 5,1% en 2017 alors que celle des élèves venant du canton de Vaud est, quant à elle, restée stable sur la période (entre 1,4% et 1,8%).

À noter par ailleurs que l'augmentation de la part des non-résidents est particulièrement marquée dans l'enseignement primaire (où elle est passée de 1,2% à 3,1% entre 2000 et 2017), degré d'enseignement qui a connu de manière générale une augmentation soutenue des effectifs totaux sur la période, ainsi que dans le secondaire I (part des élèves non-résidents passée de 1,9% à 4,3%), degré qui a, quant à lui, connu une relative stabilité des effectifs totaux.

Fort attractivité de la formation professionnelle et des HES au-delà des frontières cantonales

Ce sont néanmoins les HES qui accueillent proportionnellement le plus d'élèves domiciliés en France voisine ou dans le canton de Vaud (26% de leurs étudiants au total). Ceci est lié au fait que les HES genevoises ont, comme le prévoit la convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), vocation à accueillir des étudiants provenant d'autres cantons. Les HES ont par ailleurs une forte attractivité en proposant des formations qui n'ont pas d'équivalent dans la région, comme la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA), la Haute école d'art et de design (HEAD) et la Haute école de musique (HEM) (voir fiche *D6. Transitions entre le secondaire II et le tertiaire*).

Les formations professionnelles supérieures ou de niveau secondaire II de l'enseignement public attirent également une part importante d'élèves provenant de France voisine (10% dans les deux cas) ou du canton de Vaud (respectivement 8% et 4%). Le secondaire II genevois offre en effet lui aussi des filières sans équivalent dans la région, ce qui explique probablement leur attractivité au-delà des frontières cantonales, avec par exemple l'école supérieure d'éducateur-trice du jeune enfant, le centre de formation professionnelle d'arts appliqués ou encore le centre de formation professionnelle nature et environnement (Lullier).

A3.c Proportion d'élèves scolarisés dans l'enseignement public genevois et résidant en France voisine ou dans le canton de Vaud, selon le niveau d'enseignement, 2000, 2015 et 2017

	France voisine				Canton de Vaud				Ensemble		
	2000	2015	2017	Variation 2000-2017 (en points de %)	2000	2015	2017	Variation 2000-2017 (en points de %)	2000	2015	2017
Enseignement primaire ⁽¹⁾	1.0%	2.7%	3.1%	+2.1	0.2%	0.1%	0.1%	-0.2	1.2%	2.8%	3.1%
Enseignement secondaire I	1.6%	3.6%	4.2%	+2.6	0.4%	0.2%	0.2%	-0.2	1.9%	3.8%	4.3%
Enseignement secondaire II	4.0%	6.4%	6.8%	+2.8	2.7%	2.2%	1.9%	-0.8	6.7%	8.6%	8.8%
<i>Accueil et insertion</i> ⁽²⁾	1.1%	3.2%	2.2%	+1.1	0.2%	0.1%	0.0%	-0.2	1.3%	3.4%	2.2%
<i>Enseignement secondaire II général</i> ⁽³⁾	2.4%	4.5%	5.0%	+2.6	0.9%	0.4%	0.4%	-0.5	3.3%	4.9%	5.3%
<i>Enseignement sec. II professionnel</i> ⁽⁴⁾	5.9%	9.1%	9.7%	+3.8	4.7%	4.7%	4.0%	-0.7	10.6%	13.7%	13.7%
Enseignement spécialisé ⁽⁵⁾	4.4%	0.2%	0.0%	-4.4	4.0%	0.6%	0.3%	-3.7	8.3%	0.8%	0.3%
Enseignement professionnel supérieur ⁽⁶⁾	9.6%	10.2%	9.7%	+0.1	8.7%	10.5%	7.8%	-0.9	18.2%	20.7%	17.5%
Hautes écoles spécialisées ⁽⁶⁾	13.9%	13.4%	13.0%	-0.9	10.9%	13.4%	12.7%	+1.8	24.8%	26.8%	25.7%
Total enseignement public	2.4%	4.7%	5.1%	+2.6	1.4%	1.8%	1.6%	+0.2	3.9%	6.6%	6.7%

Voir notes sous le tableau A3.a.

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

Près de 20% des élèves du privé ont leur domicile hors du canton

Les élèves domiciliés hors du canton sont bien plus fortement représentés dans le privé, où ils sont proportionnellement presque trois fois plus nombreux que dans le public (18% contre moins de 7% dans le public) (voir A3.d).

Ceci s'explique en partie par le fait que (i) selon les enquêtes de l'OCSTAT sur les organisations internationales, la moitié seulement des fonctionnaires permanents des organisations internationales ont leur domicile dans le canton de Genève, 40% résident en France voisine (logiquement dans l'Ain, plus proche de ces organisations), les autres ayant leur domicile dans d'autres cantons suisses, essentiellement le canton de Vaud, et que (ii) cette population scolarisée plus souvent ses enfants dans des écoles privées, notamment pour leur faire bénéficier de programmes scolaires étrangers (voir fiche *B4. Caractéristiques des élèves de l'enseignement privé*).

À noter que la proportion d'élèves non-résidents est restée à peu près stable dans l'enseignement privé : la part d'élèves domiciliés en France voisine a connu une légère hausse (passant de 8% à 11%) tandis que celle des élèves domiciliés dans le canton de Vaud a légèrement diminué (passant de 9% à 7%) (voir A3.d).

A3.d Proportion d'élèves scolarisés dans l'enseignement privé genevois et résidant en France voisine ou dans le canton de Vaud, selon le niveau d'enseignement, 2000, 2015 et 2017

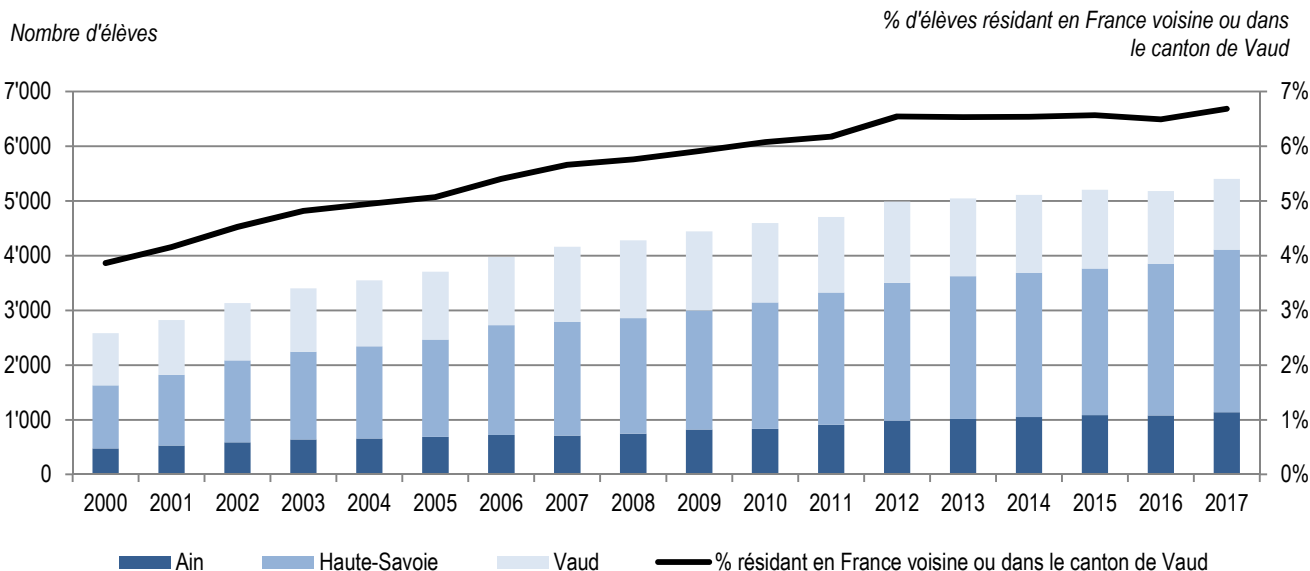
	France voisine				Canton de Vaud				Ensemble		
	2000	2015	2017	Variation 2000-2017 (en points de %)	2000	2015	2017	Variation 2000-2017 (en points de %)	2000	2015	2017
Enseignement primaire	9.0%	11.9%	11.3%	+2.4	9.2%	7.3%	6.7%	-2.4	18.1%	19.2%	18.0%
Enseignement secondaire I	7.9%	10.2%	10.4%	+2.5	7.4%	6.8%	6.5%	-0.9	15.3%	17.0%	16.9%
Enseignement secondaire II général	7.5%	10.7%	11.5%	+4.1	10.5%	10.4%	8.6%	-1.8	17.9%	21.1%	20.2%
Total enseignement privé	8.4%	11.3%	11.2%	+2.7	9.1%	7.9%	7.1%	-2.0	17.5%	19.1%	18.3%

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

Un ratio Ain/Haute-Savoie inversé entre le public et le privé

En 2017, plus de 70% des élèves scolarisés dans l'enseignement public et provenant de France voisine ont leur domicile situé dans le département de la Haute-Savoie et près de 30% résident dans l'Ain (voir **A3.e**). Ces proportions ont peu évolué depuis l'année 2000. Dans l'enseignement privé, la situation est quasi inversée puisque 61% des élèves résidant en France voisine ont leur domicile dans l'Ain (du fait de la proximité des organisations internationales, plutôt situées sur la rive droite) et 39% en Haute-Savoie (voir **A3.f**).

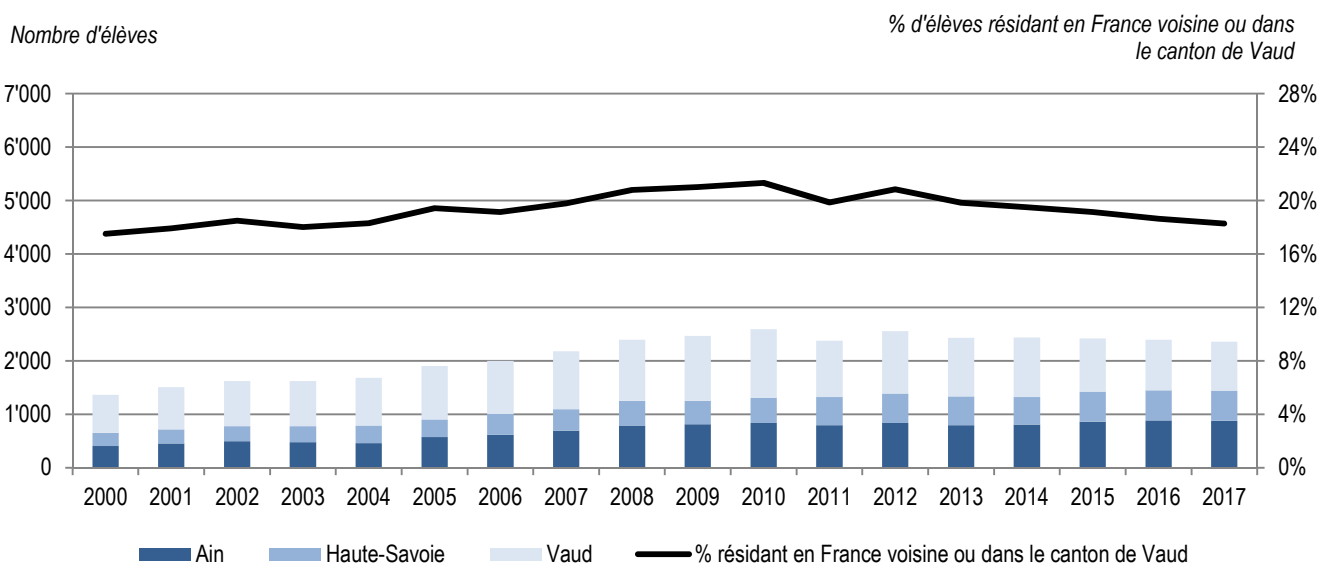
A3.e Nombre et proportion d'élèves de l'enseignement public genevois résidant en France voisine ou dans le canton de Vaud, 2000 à 2017



Clé de lecture : les barres représentent les effectifs d'élèves, qui se lisent sur l'axe de gauche ; la courbe représente la proportion totale d'élèves scolarisés en France voisine ou dans le canton de Vaud, qui se lit sur l'axe de droite. Par exemple, en 2017, il y a près de 5'500 élèves (axe de gauche) de l'enseignement public genevois qui résident en France voisine ou dans le canton de Vaud, ce qui représente 6,7% (axe de droite) des effectifs totaux scolarisés dans l'enseignement public à Genève.

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

A3.f Nombre et proportion d'élèves de l'enseignement privé genevois résidant en France voisine ou dans le canton de Vaud, 2000 à 2017



Clé de lecture sous le graphique A3.d.

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

Plus de 80% de Suisses parmi les élèves en scolarité obligatoire publique domiciliés en France voisine

En ce qui concerne l'enseignement public, il faut préalablement signaler que le recensement de la nationalité des élèves des HES dans la base de données scolaires a été trop lacunaire ces dernières années, ce qui ne permet pas de fournir de chiffres à ce sujet pour l'année 2017. Ce recensement non exhaustif affecte également le total « enseignement public », rendant impossible la comparaison avec les années précédentes. On s'intéresse donc ici principalement à la scolarité obligatoire (jusqu'à 15 ans) et secondaire II.

En 2017, 85% des élèves scolarisés dans une école primaire publique genevoise et résidant en France voisine se déclarent de nationalité suisse, sans que l'on sache s'il s'agit de binationaux ou non (voir **A3.g**). Cette proportion est de 80% dans le secondaire I et de 81% dans le secondaire II général. Ceci est dû en partie à l'émigration de résidents genevois en France voisine depuis la signature des accords bilatéraux Suisse-UE/AELE en 1999 (avant même leur entrée en vigueur trois ans plus tard), dans un contexte de pénurie de logements, certaines de ces familles ayant fait le choix de continuer à scolariser leurs enfants dans les écoles genevoises.

L'attractivité des formations professionnelles à l'échelle transfrontalière est en revanche à l'origine de la proportion nettement plus forte d'élèves de nationalité française dans l'enseignement professionnel de niveau secondaire II (40% en 2017) ou supérieur (37%). On ne dispose pas du chiffre pour les HES en 2017, mais on comptait 74% d'étudiants de nationalité française parmi ceux qui résidaient en France voisine en 2010 (voir données disponibles dans le classeur Excel).

Les élèves de l'enseignement public obligatoire ou secondaire II général qui résident du canton de Vaud sont, on l'a vu, peu nombreux, et sont de nationalité suisse dans plus de 90% des cas. Cette proportion est un peu plus faible dans les formations professionnelles du secondaire II qui attirent beaucoup d'élèves domiciliés dans le canton voisin : on y compte ainsi 15% d'élèves ayant une nationalité étrangère (autre que française).

A3.g Répartition des élèves scolarisés dans l'enseignement public genevois, selon leur domicile et leur nationalité, 2000 et 2017

	France voisine						Canton de Vaud					
	2000			2017			2000			2017		
	Suisse	Française	Autre	Suisse	Française	Autre	Suisse	Française	Autre	Suisse	Française	Autre
Enseignement primaire ⁽¹⁾	84%	11%	5%	85%	8%	8%	88%	2%	10%	95%	0%	5%
Enseignement secondaire I	87%	8%	4%	80%	10%	10%	81%	2%	17%	90%	0%	10%
Enseignement secondaire II	63%	31%	6%	65%	29%	6%	83%	3%	14%	83%	3%	15%
Accueil et insertion ⁽²⁾	Effectifs trop faibles											
Ens. secondaire II général ⁽³⁾	72%	17%	11%	81%	11%	7%	92%	3%	6%	91%	2%	7%
Ens. sec. II professionnel ⁽⁴⁾	60%	36%	4%	55%	40%	5%	81%	3%	16%	82%	3%	15%
Enseignement spécialisé ⁽⁵⁾	Effectifs trop faibles											
Sous-total enseignement public	71%	23%	6%	74%	19%	7%	83%	3%	14%	83%	2%	14%
Ens. professionnel supérieur ⁽⁶⁾	27%	68%	4%	59%	37%	5%	83%	6%	12%	86%	6%	8%
Hautes écoles spécialisées ⁽⁶⁾	30%	65%	6%	non pertinent			78%	4%	18%	non pertinent		
Total enseignement public	61%	33%	6%	non pertinent			82%	4%	14%	non pertinent		

N.B. Les données 2010 sont disponibles dans le classeur Excel.

Voir notes sous le tableau **A3.a**.

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

Peu de Français ou de Suisses parmi les élèves de France voisine scolarisés dans une école privée genevoise

Dans l'enseignement privé, 70% des élèves non-résidents ne sont ni Suisses, ni Français, qu'ils résident dans le canton de Vaud ou en France voisine ; ils sont principalement scolarisés dans des écoles délivrant des programmes étrangers (voir aussi fiche **B4. Caractéristiques des élèves de l'enseignement privé**). Parmi eux, malgré d'importantes fluctuations d'une année à l'autre, les plus représentés sont les ressortissants de pays du continent américain, du Royaume-Uni et d'Allemagne.

Cette proportion d'étrangers a connu une croissance soutenue entre 2000 et 2010, passant en France voisine de 58% à 67%, soit +9 points de pourcentage, et de 51% à 70% dans le canton de Vaud, soit +19 points (voir les données dans le classeur Excel), les augmentations les plus marquées s'observant dans le secondaire I.

Ceci est lié notamment au dynamisme économique et international que le canton de Genève a connu jusqu'en première partie des années 2000 et à la pénurie de logements qui a incité une partie des employés des organisations internationales et des multinationales à s'installer hors du canton.

En revanche, depuis 2010, la part des élèves de nationalité étrangère autre que française s'est globalement stabilisée, tout en connaissant des évolutions contrastées (à la hausse ou à la baisse) selon le degré d'enseignement. Ceci est à mettre en relation avec les évolutions observées d'une part du côté de la demande de scolarité en écoles privées (arrivées ou départs de multinationales et d'employés expatriés, prise en charge plus ou moins complète/généreuse des frais d'écolage par les employeurs, possibilité ou non d'opter pour l'enseignement public), et d'autre part du côté de l'offre avec le développement d'écoles privées, proposant une pédagogie spécifique, qui attirent plus fréquemment la population de nationalité suisse ou française, ou celui d'écoles proposant des programmes étrangers qui attirent plus les expatriés.

A3.h Répartition des élèves scolarisés dans l'enseignement privé genevois, selon leur domicile et leur nationalité, 2000 et 2017

	France voisine						Canton de Vaud					
	2000			2017			2000			2017		
	Suisse	Française	Autre	Suisse	Française	Autre	Suisse	Française	Autre	Suisse	Française	Autre
Enseignement primaire	15%	26%	58%	10%	22%	68%	34%	13%	53%	15%	9%	76%
Enseignement secondaire I	23%	31%	46%	9%	22%	69%	40%	13%	47%	20%	13%	67%
Enseignement secondaire II général	13%	20%	67%	12%	24%	64%	37%	12%	51%	26%	12%	63%
Total enseignement privé	16%	26%	58%	10%	22%	68%	36%	13%	51%	19%	11%	70%

N.B. Les données 2010 sont disponibles dans le classeur Excel.

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

Bernard Engel, Odile Le Roy-Zen Ruffinen
(éd. Narain Jagasia)

Pour en savoir plus

- Observatoire statistique transfrontalier : <http://www.statregio-francosuisse.net/>
- Libre circulation des personnes Suisse – UE/AELE : https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/fza_schweiz-eu-efta.html
- Jaunin A., Le Roy Zen-Ruffinen O., Pillet M. (2008). « Les élèves du bassin franco-valdo-genevois scolarisés à Genève ». *Note d'information n°33*. Genève, SRED : <http://heg-iti-1/recherche-education/doc/publications/notesinfo/notes-sred-33.pdf>
- Convention intercantonale réglant la fréquentation d'une école située dans un autre canton que celui de domicile (2005) : <https://www.ge.ch/legislation/accords/doc/0087.pdf>

Pour comprendre ces résultats

Territoire franco-valdo-genevois

Plusieurs étapes majeures marquent la construction de cet espace :

- Création en juillet 1973 par un accord entre l'État français et la Confédération helvétique, du Comité régional franco-genevois (CRFG).
- Projet d'agglomération franco-valdo-genevois 1 (signé en 2007) puis 2 (signé en 2012), né d'une volonté politique franco-suisse de « coopérer dans le but de construire ensemble un développement durable et permettre une gestion coordonnée à l'échelle de ce bassin de vie ».
- Remplacement au 1^{er} janvier 2013, à la gouvernance du Grand Genève, du CRFG par le Groupement local de coopération transfrontalière du Grand Genève (GLCT).

Libre circulation des personnes Suisse – UE/AELE

L'accord sur la libre circulation des personnes, signé le 21 juin 1999 entre la Suisse et l'Union européenne, facilite les conditions de séjour et de travail en Suisse pour les citoyennes et citoyens de l'Union européenne (UE). Le droit à la libre circulation des personnes est complété par des dispositions sur la reconnaissance mutuelle des diplômes, l'acquisition de biens immobiliers et la coordination des systèmes de sécurité sociale. Les mêmes règles s'appliquent aux États de l'Association européenne de libre-échange (AELE) [source : Secrétariat d'État aux migrations, Confédération suisse].

Depuis le 1^{er} juin 2002, les résidents genevois de nationalité suisse ont la possibilité légale de s'installer en France voisine. À partir du 1^{er} juin 2004, les ressortissants de l'UE/AELE domiciliés dans la zone frontalière à la recherche d'un emploi en Suisse étaient sur un pied d'égalité avec les ressortissants suisses. Depuis le 1^{er} juin 2007, il n'est plus nécessaire d'être domicilié dans la zone dite frontalière et les contingents pour les autorisations de séjour (de longue et de courte durée) sont supprimés.

Modification des règles d'accueil des élèves domiciliés hors canton (règlement de l'enseignement primaire C 1 10.21)

Avant 2017, pouvaient avoir accès gratuitement aux écoles publiques genevoises, dans la limite des places disponibles, les élèves genevois, quel que soit leur domicile ; les élèves habitant en France voisine dont l'un des parents au moins est assujéti à Genève à l'impôt sur le revenu de l'activité rémunérée qu'il exerce de manière permanente dans le canton ; les enfants non genevois domiciliés hors canton selon les termes fixés par la convention intercantonale réglant la fréquentation d'une école située dans un autre canton que celui de domicile.

À partir de 2017, l'accueil des élèves domiciliés hors canton est régi par les articles suivants :

Art. 23 Élèves domiciliés hors canton

¹ Sont admis dans l'enseignement primaire public genevois :

- les élèves domiciliés en France voisine et déjà scolarisés dans l'enseignement public genevois, pour autant que l'un de leurs parents au moins soit assujéti à Genève à l'impôt sur le revenu de l'activité rémunérée qu'il exerce de manière permanente dans le canton ;
- les frères et sœurs ainsi que les demi-frères et les demi-sœurs des enfants scolarisés au sein d'établissements scolaires publics genevois.

² Les enfants domiciliés hors canton peuvent être scolarisés très exceptionnellement à Genève, selon les termes fixés par la convention intercantonale réglant la fréquentation d'une école située dans un autre canton que celui de domicile.

³ La demande d'admission au sens de l'alinéa 1 doit être déposée auprès de la direction générale de l'enseignement obligatoire dans le délai fixé chaque année par le département et publié sur le site Internet de ce dernier.

Art. 23A Elèves admis à l'enseignement primaire – Années scolaires 2017-2018 et 2018-2019

¹ Peuvent être admis dans l'enseignement primaire public genevois dans la limite des places disponibles et pour autant qu'ils aient déposé leur demande d'admission dans le délai fixé par le département :

- les élèves genevois domiciliés hors canton ;
- les élèves habitant en France voisine dont l'un des parents au moins est assujéti à Genève à l'impôt sur le revenu de l'activité rémunérée qu'il exerce de manière permanente dans le canton.

Sur décision du Conseil d'État, dès la rentrée 2019, les établissements de l'école obligatoire publique genevoise n'accepteront plus de nouveaux élèves non domiciliés sur le territoire cantonal, sauf s'ils appartiennent à une fratrie dont l'un des membres est déjà scolarisé à Genève.

Accès aux données : <http://www.ge.ch/recherche-education/ris>